

Evry le 4 septembre 2018

**Campagne
de BOURSES DE COLLEGE
2018 - 2019
(3 septembre - 18 octobre 2018)**

Note aux familles

Madame, Monsieur,

1 - Les Bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire sur condition de ressources.

2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège et **si et seulement si** après simulation vous remplissez les conditions requises, vous devez **retirer un dossier de demande de bourse obligatoirement** auprès du service comptabilité de l'établissement où est scolarisé votre enfant.

3 – **INFORMATIONS à consulter :**

- **Pour estimer si vous pouvez bénéficier d'une Bourse :**
 - simulateur en ligne:
<http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
 - tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
- **Pour vous aider à remplir le dossier :**
 - notice d'information (Cerfa n° 51891#04)
 - tableau des pièces à joindre : à lire et à respecter obligatoirement

4 – **Merci de déposer, au service comptabilité, le DOSSIER complet,** avec les photocopies lisibles de toutes les pièces demandées, à savoir :

- imprimé de demande de bourse rempli,
- **avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,**
- imprimé de procuration rempli, obligatoire pour les établissements privés
- autres justificatifs, selon votre situation : voir le tableau des pièces à joindre.
-

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

5

Afin de traiter dans les délais impartis votre dossier, la date limite de dépôt au service comptabilité de notre établissement est fixée au 15 octobre 2018

La date officielle de clôture de la campagne de bourse est fixée au 18 octobre 2018,

6 - Un **accusé de réception** vous sera remis comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, ce document pouvant vous être demandé ultérieurement par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.